



Rives de l'Ain
Pays du Cerdon

Communauté de communes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 27 octobre 2016 à 19h00

Salle des fêtes de Cerdon

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Roger DUVIQUET, excusé, Sylvie GOY-CHAVENT, Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Marie JACOB, Béatrice DE VECCHI, Eliane CEYZERIAT, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER, Dominique GASIO.

Pouvoirs :

Marie-Claire BULLIFFON ayant donné pouvoir à Anne PAGAN.

Virginie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Marie JACOB.

Etaient excusés : Roger DUVIQUET, Philippe TREFF, Gérard GOULETTE, Marie-Claire BULLIFFON, Virginie CHARPENTIER, Christian BATAILLY, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Catherine DUBREUIL, Jean-Louis FAVIER.

ORDRE DU JOUR

1. Environnement :

- Choix des prestataires pour le renouvellement des marchés publics suivants :
 - Lot 1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles;
 - Lot 2 : Collecte sélective et tri -conditionnement des recyclables secs;
 - Lot 3 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchetteries;
 - Lot 4 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchetteries.

2. Finances :

- Décisions modificatives au budget général et aux budgets annexes camping et ZA de Jujurieux (achat des parcelles portées par l'EPF de l'Ain).

3. Développement économique :

➤ **ZAC de Pont Rompu :**

- Acquisitions de terrains dont les promesses de vente ont été signées,
- Indemnités d'éviction à verser aux agriculteurs exploitants,
- Convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain.

4. Services à la population :

- Portage de repas : avenant à la convention tripartite avec l'ADAPA et le Château de Valence en vue de l'extension du service le weekend et jours fériés.
- Avenant aux conventions de mise à disposition de services ou de locaux avec les communes.

5. Tourisme et économie touristique :

- Tarifs de la taxe de séjour 2017,
- Don de l'association « Les Amis des Soieries » pour les travaux réalisés sur le buste de C.J BONNET,
- Demande de subvention au CDDRA pour l'étude de faisabilité de poursuite de la réfection des Soieries CJ BONNET.

6. Personnel :

- Modification des effectifs des centres de loisirs suite à l'adoption des nouveaux plannings,
- Mise à jour du tableau des effectifs du multi-accueil Maison Frimousse suite à la modification du temps de travail de deux agents.

7. Questions diverses.

ENVIRONNEMENT

Le vice-président délégué à l'Eco-citoyenneté, aux ordures ménagères et à l'assainissement non collectif rappelle les points ci-dessous :

Les marchés en cours d'exécution arrivent à leur terme le 31 décembre 2016, nécessitant une nouvelle mise en concurrence concernant la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le tri-conditionnement des recyclables secs, le transport et traitement des déchets des déchèteries.

La procédure a été lancée le 29 juillet 2016 par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au JOUE et BOAMP. 9 plis ont été reçus dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 octobre 2016 afin de se prononcer sur le choix des prestataires, sur la base du rapport d'analyse des offres et en application des critères définis à l'article 5 du règlement de la consultation :

Lot 1 – Collecte des ordures ménagères résiduelles

Principaux points à retenir :

- Jours et circuits de collecte des OM identiques à ceux en vigueur à ce jour.

Entreprise	VALEUR PRIX 60%		VALEUR TECHNIQUE 40%		CLASSEMENT FINAL	
	Prix apprécié au regard de la DPGF (en € HT)	Note obtenue sur 60	Nb de points obtenus sur 80	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 100	Classement
SME Environnement	276 957,36 €	54,59	75,00	37,50	92,09	2
EGT Environnement	252 000,00 €	60,00	76,00	38,00	98,00	1
éco.Déchets	324 000,00 €	46,67	63,00	31,50	78,17	3

⇒ Prestataire retenu par la CAO du 24 octobre 2016 : EGT Environnement.

Points forts de la note technique du prestataire retenu :

- Qualité de l'organisation de la collecte :
 - o Prise en compte de la R437 de la CNAMTS dans l'ensemble des prestations (collecte, équipements, prévention). Proposition d'une méthode de repérage et de traitement des « points noirs ».
 - o Adaptation des véhicules de collecte aux tonnages et aux caractéristiques du territoire :
 - 1 BOM 26T/20m³ et 1 BOM 19T/16m³ à empattement réduit

- 1 petit véhicule supplémentaire de 12,5T/10m³, largeur 2,15m, adapté aux voiries étroites (hameaux, certains centres-bourgs et accès difficiles).
- Respect des circuits de collecte grâce à un système de guidage GPS.
- Repasse effectuée dans les 30 minutes suivant tout signallement d'oubli de collecte.
- Qualité du dispositif d'échange et de signallement des anomalies :
 - Possibilité de suivi des collectes en temps réel par la communauté de communes (matériel de géolocalisation embarqué, plateforme internet).
 - Plateforme WEB et application Smartphone interactives, accessibles par la communauté de communes et les usagers.
 - Autocollants refus de collecte.
- **Qualité de l'organisation interne :**
 - Description détaillée du suivi de l'exécution du marché (suivi administratif, financier et technique).
 - Moyens matériels et humains permettant d'assurer une continuité de service.
 - Du personnel qualifié (formations internes, obligatoires et optionnelles détaillées).

LOT 1	Marché 2013-2016 (révision prix 2016)	Marché 2017-2020
Coûts annuels en € TTC	257 771 €	277 200 €
	Ecart prix	+19,5 K€ (+7,5%)

Lot 2 – Collecte sélective et tri-conditionnement des recyclables secs

Principaux points à retenir :

- **Jours de collecte des sacs jaunes :**
 - Jeudi des semaines **païres** : Pont d'Ain centre, Priay, Varambon.
 - Jeudi des semaines impaires : Jujurieux, St-Jean-le-Vieux, Neuville-sur-Ain.
 - Vendredi des semaines impaires : Cerdon, Poncin (sauf Avrillat et Breignes).
- Passage à la collecte en porte-à-porte des sacs jaunes à la place des bacs jaunes sur St-Jean-le-Vieux.
- **Collecte des CAV** : collecte toutes les 3 semaines pour les emballages et le verre, collecte une fois par mois pour les papiers.
- **Centre de tri** : tri et conditionnement des papiers et emballages (le verre étant expédié chez le repreneur désigné par Eco-Emballages).

Lot 2 – Offre de base :

Entreprise	VALEUR PRIX 40%		VALEUR TECHNIQUE 60%		CLASSEMENT FINAL	
	Prix apprécié au regard du DQE (en € HT)	Note obtenue sur 40	Nb de points obtenus sur 115	Note obtenue sur 60	Note obtenue sur 100	Classement

SME Environnement Sous-traitant : VALES- PACE	242 918,77 €	32,86	97,00	50,61	83,47	2
C. SERRAND SAS Sous-traitant : EGT Envi- ronnement	199 547,04 €	40,00	103,00	53,74	93,74	1

Lot 2 – Offre avec prestation supplémentaire éventuelle (intégrant la collecte de 4 colonnes emballages supplémentaires, réparties sur 2 PAV situés en centre-ville de Pont d’Ain) :

Entreprise	VALEUR PRIX 40%		VALEUR TECHNIQUE 60%		CLASSEMENT FINAL	
	Prix apprécié au regard du DQE (en € HT)	Note obtenue sur 40	Nb de points obtenus sur 115	Note obtenue sur 60	Note obtenue sur 100	Classement
SME Environnement Sous-traitant : VALES- SPACE	245 040,01 €	32,57	97,00	50,61	83,18	2
C. SERRAND SAS Sous-traitant : EGT Environ- nement	199 547,04 €	40,00	103,00	53,74	93,74	1

⇒ Prestataire retenu par la CAO du 24 octobre 2016 : C. SERRAND SAS (sous-traitant EGT Environnement pour la collecte des sacs jaunes).

Etant donné l’absence de surcoût, la CAO a décidé de retenir l’offre de base avec la prestation supplémentaire éventuelle.

Points forts de la note technique du prestataire retenu :

- **Qualité de l’organisation de la collecte :**
 - o Prise en compte de la R437 de la CNAMTS dans l’ensemble des prestations (collecte, équipements, prévention). Proposition d’une méthode de repérage et de traitement des « points noirs ».
 - o Adaptation des véhicules de collecte aux tonnages et aux caractéristiques du territoire :
 - Pour la collecte des sacs jaunes :
 - 1 BOM 19T/16m³ à empattement réduit.
 - 1 petit véhicule supplémentaire de 12,5T/10m³, largeur 2,15m, adapté aux voiries étroites dédié à la collecte des "points noirs résiduaire" (zones dangereuses ou très fréquentées).
 - Pesée continue des chargements pour éviter les trop fortes densités d'emballages.
 - Respect des circuits de collecte grâce à un système de guidage GPS.
 - Qualité du dispositif d’échange et de signalement des anomalies (idem / Lot 1).
 - Pour la collecte des points d’apport volontaire : véhicules 26T (avec système de compaction embarqué pour les emballages).

- Centre de tri :
 - o Installations neuves et performantes.
 - o Valorisation maximale des cas ambigus, des papiers mélangés aux emballages.
- Qualité de l'organisation interne : idem / lot 1.

LOT 2	Marché 2013-2016 (révision prix 2016)	Marché 2017-2020
Coûts annuels en € TTC	209 912 €	221 694 €
	Ecart prix	+11,8 K€ (+5,6%)

- o Augmentation du coût de la collecte des sacs jaunes : +22,5 K€ TTC.
- o Diminution du coût de collecte des CAV : -3,5 K€ TTC.
- o Diminution du coût du tri-conditionnement : -2,7 K€ TTC (estimation)
- o Revalorisation des prix de reprise des papiers : +4,5 K€ recettes (estimation).

Lot 3 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries

Principaux points à retenir :

- Il a été proposé au candidat de choisir librement ses exutoires, y compris pour les encombrants.
- Possibilité de demande d'évacuation ou de compaction des bennes le vendredi soir ou le samedi matin ou midi, permettant de limiter le risque de bennes pleines le week-end, notamment en période de forte affluence.

Lot 3 - Offre de base :

Entreprise	VALEUR PRIX 60 %		VALEUR TECHNIQUE 40 %		CLASSEMENT FINAL	
	Prix apprécié au regard du DQE (en € HT)	Note obtenue sur 60	Nb de points obtenus sur 75	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 100	Classement
EGT Environnement	179 404,00 €	60,00	70,00	37,33	97,33	1
MARCELPOIL	193 207,25 €	55,71	64,00	34,13	89,85	2

Lot 3 - Offre avec prestation supplémentaire éventuelle (bennes avec toit ouvrant) :

EGT Environnement	185 159,00 €	60,00	77,00	36,24	96,24	1
MARCELPOIL	197 810,00 €	56,16	71,00	33,41	89,57	2

⇒ Prestataire retenu par la CAO du 24 octobre 2016 : EGT Environnement.

Le système des toits ouvrants rendant problématique voire impossible la compaction, la CAO a décidé de ne pas retenir l'offre avec la prestation supplémentaire éventuelle.

Points forts de la note technique du prestataire retenu :

- Valorisation matière ou énergie pour toutes les filières. L'exutoire des encombrants n'est plus la Tienne, mais la plateforme du titulaire (valorisation en combustible pour cimenteries).
- Optimisation du volume des bennes mises à disposition : bennes de 35m³ (au lieu de 30m³) ou 15m³ (au lieu de 10m³) permettant de réduire le nombre de rotations.
- Création mi-2017 d'un centre de valorisation à St-Etienne-du-Bois pour les encombrants, cartons, ferraille, PVC, plâtre.
- Qualité de l'organisation interne.

LOT 3	Marché 2013-2016 (prix marché 2012)	Marché 2017-2020
Coûts annuels en € TTC	185 000 €	199 024 €
	Ecart prix	+14 K€ (+7,5%)

A périmètre égal (hors intervention le vendredi soir ou samedi) :

- o Augmentation des coûts de location des bennes : +5,9 K€ TTC.
- o Diminution des coûts de compaction : -2,2 K€ TTC (estimation).
- o Pas d'augmentation des coûts globaux de transport.
- o Diminution des coûts globaux de traitement : - 3,7 K€ TTC (estimation), avec -11K€ pour les encombrants (110€TTC/T contre 127€TTC/T pour Organom en 2016).
- o Chute importante des prix de reprise de la ferraille : 60€/T contre 150€/T dans le marché actuel (inchangé pour le carton) : - 16 K€ de recettes (estimation).

Lot 4 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries

Principaux points à retenir :

- Un lot distinct pour la collecte des déchets dangereux, afin d'améliorer le suivi des prestations et optimiser les coûts.

Entreprise	VALEUR PRIX 60 %		VALEUR TECHNIQUE 40 %		CLASSEMENT FINAL	
	Prix apprécié au regard du DQE (en € HT)	Note obtenue sur 60	Nb de points obtenus sur 75	Note obtenue sur 40	Note obtenue sur 100	Classement
SARPI La Talaudière (Veolia)	25 666,80 €	38,06	70,00	37,33	75,39	3
CHIMIREC Centre-Est	21 275,25 €	45,92	57,00	30,40	76,32	2
TRIADIS Services	16 282,00 €	60,00	67,00	35,73	95,73	1

⇒ Prestataire retenu par la CAO du 24 octobre 2016 : TRIADIS Services.

Points forts de la note technique du prestataire retenu :

- Formation complète des agents de déchèterie.
- Clarté des consignes de tri.
- **Délais d'intervention** : 3 jours ouvrés maximum (délai contractuel), au lieu de 5 jours pour les 2 autres candidats.
- Qualité de l'organisation interne.

LOT 4	Marché 2013-2016 (prix marché 2012)	Marché 2017-2020
Coûts annuels en € TTC	22 550 €	17 923 €
	Ecart prix	- 4,6 K€ (-20%)

- o Diminution des coûts de transport : -3 K€ TTC (estimation).
- o Diminution des coûts de traitement : -6,6 K€ TTC (estimation).

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- **APPROUVER** les choix de la commission d'appel d'offres réunie le 24 octobre 2016 ;
- **AUTORISER** le Président à signer les accords-cadres à intervenir comme suit :
 - Lot 1 : EGT Environnement pour un montant annuel de 252 000,00 € HT,
 - Lot 2 : C.SERRAND SAS et son sous-traitant EGT Environnement, pour un montant annuel de 199 547,04 € HT (offre de base avec la prestation éventuelle supplémentaire),
 - Lot 3 : EGT Environnement, pour un montant annuel de 179 404,00 € HT (offre de base sans la prestation éventuelle supplémentaire),
 - Lot 4 : TRIADIS Services, pour un montant annuel de 16 282,00 € HT.

Délibération votée à l'unanimité.

Afin de répondre à la demande de Gilles MAJORCZYK, l'étude réalisée en 2014 sur le bien-fondé du maintien des trois déchetteries sera communiquée au conseil communautaire.

FINANCES

Le vice-président délégué aux finances, à la fiscalité et à la gestion présente les points ci-dessous.

1. DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

De nouveaux besoins ont été recensés en investissement :

1. achat 2 ordinateurs portables (2 chargées de mission ALSH)..... .. + 1 610 €
2. achat de logiciel (responsable du RAM) (3 240 €
dont 1 000 euros de subvention versée par la CAF + 2 240 €
3. transfert interne (opération 601 « pôle multi-accueil Pont d'Ain »
vers opération 99 « ASLH Pont d'Ain »..... + 2 300 €

Pour l'engagement de ces dépenses, il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : DM n° 3
INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
imputation	montant DM	imputation	montant DM
2188 - OP 59	-		
	2 240.00		
2051 - OP 96		1316 - OP 96	1 000.00
	3 240.00		
2184 - OP 96			
	10.00		
2184 - OP 24	-		
	1 610.00		
2184 - OP 75			
	1 600.00		
2184 - OP 99			
	2 300.00		
2188 - OP 601	-		
	2 300.00		
TOTAL	1 000.00	TOTAL	1 000.00

Délibération votée à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE HEBERGEMENT TOURISTIQUE - FONCTIONNEMENT

Le bail établi en date du 20 mai 2016 au nom de Monsieur BIARD, gérant du Camping de Poncin, prévoit que la Communauté de communes règle les factures EDF et en demande ensuite le remboursement.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour la prise en compte de ces dépenses et recettes non inscrites au budget prévisionnel.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
imputation		imputation	
60612 - Energie - électricité	6 000.00	758 - Produits divers gestion courante	6 000.00
TOTAL	6 000.00	TOTAL	6 000.00

Délibération votée à l'unanimité.

3. BUDGET ANNEXE ZA JUJURIEUX : ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN ASSORTI D'UNE DECISION MODIFICATIVE - INVESTISSEMENT

Il avait déjà été acté par délibération du 15 avril 2016 :

- de déclarer la zone artisanale de Jujurieux d'intérêt communautaire,
- de créer un budget annexe à cet effet,
- d'acquérir les parcelles dont le portage par l'EPFL prend fin en octobre 2016.
(Pour mémoire, l'autre partie - 5 158 m² - est portée jusqu'en 2019).

Afin de réaliser cet achat, il est nécessaire aujourd'hui :

1) d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section B n° 2073, 2075, 2077, 2235, 2241 et 2247 pour une superficie totale de 15 832 m².

2) de prévoir le budget nécessaire soit 67 000 euros :

- Prix d'achat du foncier = 60 360,02 €
- Frais de portage à rembourser à la commune = 2 908.73 €
- Frais de portage restant dû à l'EPF : 1 270 €
- Frais de notaire = environ 2 120 €

Une somme de 62 000 euros avait déjà été inscrite au budget primitif. Il est donc nécessaire de l'augmenter de 5 000 euros.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
imputation	montant	imputation	montant
6015 - Achat terrain à aménager	5 000.00	71355 - variation stocks terrains aménagés	5 000.00
TOTAL	5 000.00	TOTAL	5 000.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
imputation	montant	imputation	montant
3555 - Terrains aménagés	5 000.00	1641 - Emprunt	5 000.00
TOTAL	5 000.00	TOTAL	5 000.00

Délibération votée à l'unanimité.

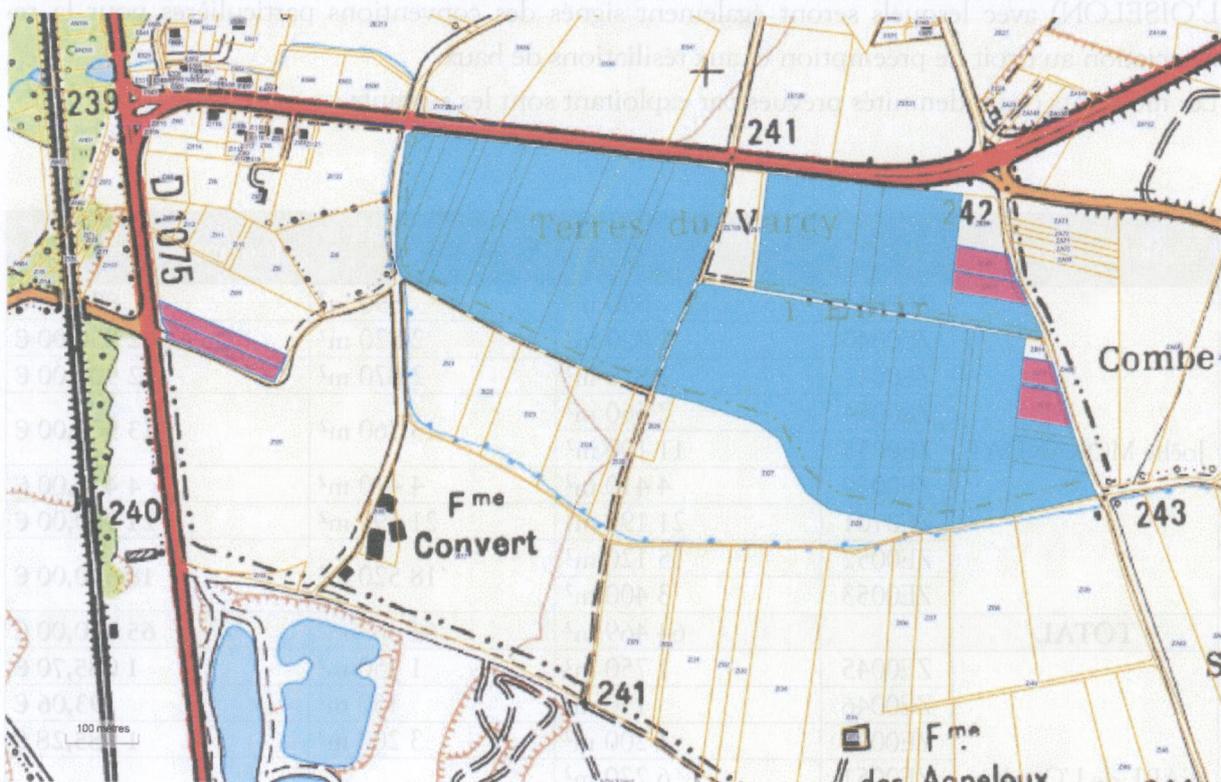
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC DU PONT ROMPU

Le Président présente les points ci-après :

1. ACQUISITIONS DE TERRAINS DONT LES PROMESSES DE VENTE ONT ETE SIGNEES

De nouvelles promesses de vente ont été recueillies par la SAFER au prix fixé par l'Administration France Domaines auquel s'ajoute l'indemnité de remploi. Elles portent sur les propriétés suivantes :

Commune	Parcelle	Superficie	Phasage	Coût foncier (5,22 €/m ²)	Ind. remploi	Total compte
Saint-Jean-le-Vieux	ZI0101	3 763 m ²	Phase 1	39 572,82 €	5 507,28 €	45 080,10 €
Saint-Jean-le-Vieux	ZI0103	3 818 m ²	Phase 1			
Pont-d'Ain	ZE0045	1 750 m ²	Phase 2	9 135,00 €	1 370,25 €	10 505,25 €
Pont-d'Ain	ZE0047	3 200 m ²	Phase 2	16 704,00 €	2 505,60 €	19 209,60 €
Pont-d'Ain	ZE0040	2 820 m ²	Phase 2	14 720,40 €	2 208,06 €	16 928,46 €
Pont-d'Ain	ZE0041	2 870 m ²	Phase 2	14 981,40 €	2 247,21 €	17 228,61 €



Légende : ■ Délibération 16 juin 2016 - ■ Proposition de délibération octobre 2016

Il convient donc de délibérer pour :

- Acquérir les biens listés dans le tableau ci-avant aux conditions précisées (hors frais de notaire et d'intervention de la SAFER),
- Autoriser le Président :
 - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces acquisitions,
 - à procéder aux déclarations de substitution au profit de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des parcelles de la phase 2 objet de la présente délibération et celle prise lors du conseil du 16 juin 2016.

Délibération votée à l'unanimité.

2. INDEMNITES D'EVICITION A VERSER AUX AGRICULTEURS EXPLOITANTS

Quatre exploitations agricoles sont directement concernées par le périmètre de la ZAC du Pont-Rompu.

Une délibération du 16 juin 2016 a autorisé le Président à indemniser un de ses agriculteurs, Monsieur Sylvain CHRISTOPHE.

De la même manière, il convient aujourd'hui de l'autoriser à signer une convention générale d'indemnisation avec deux autres exploitants (Mme Joëlle MORANDAT et l'EARL de L'OISELON) avec lesquels seront également signés des conventions particulières pour la renonciation au droit de préemption et aux résiliations de baux.

Les montants des indemnités prévues par exploitant sont les suivants :

Exploitant agricole	Parcelle	Surface/parcelle (m ²)	Emprise totale (m ²)	Indemnité d'éviction
Joëlle MORANDAT	ZE0044	890 m ²	890 m ²	890,00 €
	ZE0040	2 820 m ²	2 820 m ²	2 850,00 €
	ZE0041	2 870 m ²	2 870 m ²	2 900,00 €
	ZE0054	2 660 m ²	13 760 m ²	13 900,00 €
	ZE0055	11 100 m ²		
	ZE0039	4 410 m ²	4 410 m ²	4 410,00 €
	ZE0101	21 199 m ²	21 199 m ²	21 380,00 €
	ZE0052	15 120 m ²	18 520 m ²	18 670,00 €
ZE0053	3 400 m ²			
TOTAL		64 469 m ²	64 469 m ²	65 000,00 €
EARL de L'Oiselon	ZE0045	1 750 m ²	1 750 m ²	1 085,70 €
	ZE0046	150 m ²	150 m ²	93,06 €
	ZE0047	3 200 m ²	3 200 m ²	1 985,28 €
	ZE0051	6 270 m ²	11 750 m ²	7 289,70 €
	ZE0050	3 450 m ²		
	ZE0048	1 160 m ²		
ZE0049	870 m ²			
TOTAL		16 850 m ²	16 850 m ²	10 453,74 €

Il convient donc de délibérer pour :

- Donner tout pouvoir au Président pour procéder à la signature :
 - des conventions générales d'indemnisation pour perte d'exploitation dans le cadre de l'acquisition de terrains exploités par Mme Joëlle MORANDAT et par l'EARL de L'OISELON,
 - et des conventions particulières relatives à la renonciation au droit de préemption et aux résiliations de baux de Mme Joëlle MORANDAT et de l'EARL de L'OISELON,
- Décider de verser les indemnités d'éviction à Mme Joëlle MORANDAT d'un montant de 65 000,00 € et à l'EARL de L'OISELON d'un montant de 10 453,74 €.

Délibération votée à l'unanimité.

3. CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF DE L'AIN

En date du 4 octobre 2016, le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition des parcelles de la phase 2 de la ZAC au Pont Rompu, soit 153 169 m² pour un montant d'acquisition de 900 055,60 € (indemnité de remploi comprise) auxquels s'ajouteront les frais de notaire et les indemnités d'éviction agricole.

En contrepartie, la communauté de communes s'engage à rembourser l'EPF de l'Ain ses frais de portage au taux de 1,50% HT par annuités constantes sur 10 ans.

Il convient donc de délibérer pour :

- Accepter les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières.
- Charger Monsieur le Président, de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Président poursuit la question de portage foncier par celui de la Zone Nord.

En effet, comme cela a pu être évoqué, il est prévu d'y avoir également recours afin d'acquérir le tènement foncier actuellement propriété de la commune de Pont d'Ain.

A cet égard, le Président fait part au conseil communautaire que le projet de l'aménageur se concrétise à marche forcée.

Son objectif est de livrer un bâtiment de 64 000 m² divisé en plusieurs cellules pour juin 2017 avec comme garantie d'y installer un premier client.

Les retombées en terme d'emploi sont importantes puisque ce client prévoit d'ores et déjà la création de 150 emplois à terme.

L'autre partie du bâtiment accueillera vraisemblablement un projet similaire qui devrait générer autant d'emplois.

Le Président précise qu'une réunion en présence de Monsieur le Préfet de l'Ain, Monsieur le Président du Conseil Départemental et l'Aménageur s'est tenue en Préfecture le lundi 24 octobre.

Le Président sollicite l'accord des conseillers communautaires pour aller plus en avant dans la vente du tènement foncier à l'aménageur PRD.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Donne quitus au Président pour engager les démarches nécessaires à la réalisation de la vente à l'aménageur PRD.

SERVICES A LA POPULATION

Le vice-président délégué à la petite enfance, enfance et à la jeunesse expose les deux points ci-dessous :

1. PORTAGE DE REPAS : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ADAPA ET LE CHATEAU DE VALENCE EN VUE DE L'EXTENSION DU SERVICE LE WEEKEND ET JOURS FERIES

➤ **Rappel de la démarche :**

- Un recensement des besoins auprès des bénéficiaires a été effectué par les élus référents de chacune des communes de mars à mai 2016.
- Il en est ressorti que 20 personnes sont intéressées pour le samedi et 21 pour le dimanche (dont 4 résidents au foyer -logement du Château de Valence à Jujurieux).
- La livraison doit s'effectuer sur l'ensemble des communes du territoire sauf Challes la Montagne, Mérignat, Neuville, Priay, Saint-Alban et Serrières sur Ain où il n'y a pas eu de demande au moment de ce recensement.

➤ **Organisation de la livraison en vue du démarrage du nouveau service pour janvier 2017 :**

- Afin de respecter le délai de deux heures dans le cadre d'une liaison chaude, deux tournées sont nécessaires.
- L'ADAPA s'est engagée à embaucher deux personnes dédiées à la livraison les weekends et jours fériés.
- Le service fonctionnerait toute l'année sans interruption sauf Noël, Jour de l'An et 1^{er} mai.

➤ **Simulation financière :**

- L'ADAPA a fait une proposition d'un tarif horaire unique qui passe de 20,10€ actuellement du lundi au vendredi (tarif inchangé depuis 2007) à 21,50€ du lundi au dimanche.
- Le reste à charge sur un an est de 2 600€ contre un équilibre à ce jour.

➤ **Convention tripartite :**

- Un avenant à la convention tripartite doit être fait afin d'entériner d'une part l'extension du service le weekend et les jours fériés et d'autre part de positionner clairement et définitivement l'ADAPA comme gestionnaire de la livraison des repas et de la relation à l'utilisateur durant son temps d'intervention.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention tripartite.

Délibération votée à l'unanimité.

2. AVENANT AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU DE LOCAUX AVEC LES COMMUNES

➤ Présentation

Ces mises à disposition s'opérant sur l'année scolaire, il est donc proposé de faire des avenants :

1. pour prendre en compte cette période, soit du 1^{er} septembre au 31 août, pour effectuer les remboursements aux communes et non plus l'année civile,
2. et de les effectuer de la façon suivante :
 - en un seul versement pour les mises à disposition de locaux (pour les communes de Cerdon et Labalme),
 - par acomptes pour les mises à disposition de services (personnel et locaux) qui concernent les communes de Saint-Jean-Le-Vieux, Jujurieux, Poncin, Neuville-Sur-Ain, Priay, Varambon et Pont d'Ain en suivant l'échéancier suivant : 30% de N-1 en janvier, 30% de N-1 en mai et le solde en septembre sur la base des dépenses réelles et sur présentation de justificatifs ; ce qui permettra de ne pas pénaliser la trésorerie de ces communes.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition de services ou de locaux avec les communes.

Délibération votée à l'unanimité.

Pierre DULAURIER informe le conseil communautaire de l'ouverture du multi-accueil FA'BULETTE à Poncin depuis le 17 octobre et qu'une inauguration est prévue le 25 novembre prochain.

Pour information, la date annoncée lors du conseil est reportée.

Gérard GUICHARD tient à féliciter tout particulièrement Barbara JANAUDY qui a suivi les dossiers de la construction et de la délégation de service public.

TOURISME ET ECONOMIE TOURISTIQUE

Le Président présente les trois points ci-dessous :

1. TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2017

Période de recouvrement : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Modifications proposées par rapport à 2016 :

Le nouveau guide pratique de la taxe de séjour, édité par le ministère de l'intérieur (Mise à jour le 16 septembre 2016), regroupe les chambres d'hôtes et les hôtels 1*.

L'ancien tarif des hôtels 1* était de 0.20€. Il est proposé de le passer à 0.40€ pour s'aligner sur le tarif des chambres d'hôtes. Sachant que pour le moment nous n'avons aucun hôtel 1* sur le territoire.

➤ Tarifs proposés pour 2017 :

	Taxe de séjour communauté de communes	Taxe départementale additionnelle
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme ****, meublés de tourisme **** et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,65 €	0,06 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme ***, meublés de tourisme *** et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06 €
Hôtels de tourisme **, résidences de tourisme **, meublés de tourisme **, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,04 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,30 €	0,03 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et deux étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €
Hôtels de tourisme *, résidences de tourisme *, meublés de tourisme *, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,04 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €

Exonérations :

- les mineurs de moins de 18 ans
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Délibération votée à l'unanimité.

2. DON DE L'ASSOCIATION DES AMIS DES SOIERIES POUR LES TRAVAUX DU BUSTE CJ BONNET

L'association des Amis des Soieries Claude Joseph Bonnet a proposé d'offrir un don à la collectivité pour la réfection du buste CJ Bonnet au musée des Soieries dont les travaux ont été terminés en juillet dernier (coût 19 262 € HT, restauration du fronton en pierre + nettoyage du bronze).

Le montant du don est de 4 174,04 euro.

En contrepartie, l'association demande la réalisation d'une plaque notifiant leur participation.

Il convient de délibérer pour accepter ce don et l'affecter aux recettes d'investissement des travaux aux Soieries.

Délibération votée à l'unanimité.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CDDRA POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE POURSUITE DE LA REFECTION DES SOIERIES BONNET

Suite aux travaux de toiture et à la mise hors d'eau du bâtiment dit de l'Usine aux Soieries, il convient de poursuivre sa rénovation afin d'assurer :

- La pérennité de ce patrimoine unique
- La sécurité du personnel sur site et du public
- L'accessibilité aux personnes handicapées
- Le développement touristique de ce site afin de le faire découvrir au plus grand nombre

Une étude de faisabilité technique et financière réalisée en 2011 avait permis de dégager des préconisations et des priorités. La première concernait les toitures et la mise hors d'eau du bâtiment.

Les travaux se sont terminés en juillet dernier.

Les autres préconisations doivent être complétées et validées par une faisabilité patrimoniale, en raison de l'inscription aux Monuments Historiques et le statut Musée de France des collections.

Les aménagements intérieurs doivent quant à eux faire l'objet d'un programme en lien avec le projet de développement patrimonial et touristique du site avec l'élaboration d'un schéma de développement touristique réalisé par la communauté de communes et l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel du Département en cours de rédaction.

La finalisation de ces deux projets sont prévus d'ici fin 2016.

Il convient pour cela de se faire accompagner à deux niveaux :

- Par un AMO pour :
 - Le recueil des besoins et attentes,
 - La rédaction d'un avant programme idéal d'aménagement,
 - La mise en place d'une consultation d'un maître d'œuvre, architecte du patrimoine.
- Par un maître d'œuvre, architecte du patrimoine pour :
 - Réaliser un diagnostic des structures et un bilan complet du bâtiment,
 - Proposer des scénarii d'aménagement,

- Déterminer un programme détaillé de restauration du bâtiment des propositions de phasage et estimations financières à travers un plan pluriannuel d'investissement.

Le montant estimé de ces études est de 45 000 euros dont 8 400 sont inscrits au BP 2016. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 30% (soit 13 500 euros) avait déjà été déposé en octobre 2015 au CDRA avant la suppression de ce dispositif.

Il convient de délibérer pour solliciter le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération votée avec 30 voix pour et une abstention.

PERSONNEL

1. MODIFICATION DES EFFECTIFS DES CENTRES DE LOISIRS PONT D'AIN ET DU MULTI-ACCUEIL MAISON FRIMOUSSE

Pierre DULAURIER précise les points suivants :

a) Effectifs des centres de loisirs :

Lors de la rentrée scolaire, les nouveaux plannings des agents ont été redéfinis pour tenir compte :

- du nombre d'enfants inscrits,
- du calendrier de l'année scolaire 2016/2017,
- de la nouvelle organisation des ALSH.

Sur quatre postes « occasionnels » avaient été ouverts pour l'année 2015/2016, trois se sont révélés être un besoin « pérenne ».

Il est donc nécessaire de transformer ces postes « occasionnels » en 3 postes permanents d'adjoints d'animation sur le Cadre d'emploi : adjoint d'animation 2^{ème} classe (Catégorie C) :

- 1 poste annualisé à 26,23 hebdomadaires (ASLH Jujurieux),
- 1 poste annualisé à 15,64 heures hebdomadaires (ALSH Pont d'Ain),
- 1 poste annualisé à 18,53 heures hebdomadaires (ASLH Jujurieux + Maison Frimousse).

Au final, cette refonte des plannings a permis d'optimiser les moyens en ressources humaines (0,61 ETP en moins par rapport à l'année scolaire précédente).

b) Effectifs Multi-accueil Maison Frimousse à St Jean le Vieux :

Une modification du poste d'agent d'accueil petite enfance ouvert à 0,50 ETP s'avère nécessaire afin :

- de nommer stagiaire madame SPATARO, agent contractuel qui occupe ce poste depuis le 1^{er} octobre 2014,
- lui permettre d'assurer 14 heures hebdomadaires en plus en compléments de deux temps partiels accordés (mesdames SACCHINELLI et ROGER autorisées à travailler à 80 %)

Il convient donc de porter le temps de travail de ce poste d'adjoint d'animation de 0,50 à 0,90 ETP.

L'impact financier annuel suite à l'ensemble des modifications ci-dessus représente une économie de 14 380 euros.

Il convient de délibérer pour :

- créer trois postes permanents pour les centres des loisirs,
- modifier le poste d'agent accueil petite enfance,
- mettre à jour le tableau des effectifs.

Délibération votée à l'unanimité.

PERSONNEL

Le Président,
Thierry DUPUIS.

